

Coordonnées :
Francois Lamothe

Mémoire

Projets de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie

Lien avec le projet :

J'ai un chalet inclus dans le projet de réserve de biodiversité du Canyon de la Rivière au Rats tel que désigné par la flèche.



Préoccupations :

- Est-ce qu'il y aura des frais supplémentaires / différents de ceux de la zec pour accéder à la réserve?
- Est-ce qu'il y aura des frais supplémentaires / différents de ceux de la zec pour pratiquer des activités récréatives comme la pêche et la chasse?
- Plus précisément, vous remarquerez sur la carte que mon chalet est situé dans la zec, mais que le lac devant est hors zec, ce qui me permettrait d'aller pêcher le brochet sans avoir à prendre un forfait de pêche. Est-ce que la même réglementation s'applique qu'avant ou il y a des restrictions frais/supplémentaires avec la réserve?
- Dans les vidéos et le document de l'audience publique, il y a mention que le secteur est considéré comme « extensif » et on parle de développement récréatif. Est-ce qu'on parle de terrain de camping ou de centre récréo touristique ou d'interprétation, ce qui pourrait amener plus d'affluence ou de risques de vandalisme? Ou bien on peut s'attendre à ce que tout reste à peu près comme c'est là?

- Est-ce que la réserve prend en charge les chemins de la réserve? Vous n'êtes probablement pas sans savoir qu'une section de la route forestière RO450 est fermée suite à des débordements qui ont emporté le chemin le long de la rivière entre l'entrée de la Zec et le lac des Fourches.
- Les km suivant le lac des Fourches constitue la zone critique pour les tortues. Quelles seront les actions pour atteindre l'objectif énoncé à la page 81 : « La protection de cette espèce (tortue des bois) constituera un enjeu important dans la réserve de biodiversité. »
 - o Est-ce que vous allez relocaliser la route ou en limiter l'accès?
 - o Comment allez vous établir le comité de gestion mentionné dans l'extrait « Un comité de gestion formé de villégiateurs, de représentants des deux pourvoiries, de la zec et d'utilisateurs du territoire pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui établirait les priorités de gestion pour cette aire protégée, telle la définition d'un programme de mise en valeur ».
 - o Avez-vous plus de détail sur « le MELCC pourrait collaborer à des projets de nature écologique, éducative, interprétative et écotouristique »
- Si les tortues sont un des points principaux de la réserve, pourquoi la portion de la rivière où elles habitent n'est pas dans la réserve?
- À la page 79 du document http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/13reserves_Mauricie/documents/PR1.pdf, il est mentionné que « Le niveau d'utilisation peut être considéré comme extensif, étant donné la faible densité de droits fonciers accordés et la présence de plusieurs secteurs peu accessibles. »...
...or, à la page 81, il est fait mention que :
« En premier lieu, la tranquillité et l'absence de dérangements humains sont des éléments propices à l'évolution naturelle des écosystèmes.»
... et...
dans la première audience publique sur vidéo, il est mentionné qu'il n'y aura plus d'attributions de droits fonciers pour des fins de villégiature, à perpétuité, car ça fait partie des règles de base des réserves de biodiversité.
Les informations sont plutôt contradictoires, mais j'en conclus que la règle de base des réserves de biodiversité a préséance?

Commentaires et suggestions pour améliorer le projet, quels éléments doivent être modifiés :

- Je pense qu'au-delà des règlements des réserves de biodiversité, il serait préférable de prendre en considération le plan d'exploitation et d'ensemencement des lacs de la Zec Wessonneau, qui a fait preuve de son efficacité depuis la création de la zec, notamment en ce qui a trait à l'ensemencement de la truite hybride moulac, permettant de diminuer la pression de pêche à la truite grise du réservoir Cinconsine.
- Il n'y a pas une tonne de chalets dans la réserve projetée du Canyon de la Rivières aux Rats. Aussi, je me demande vraiment quel impact réel peut avoir, sur le territoire de 200km carré, la récolte de bois pour utilisation personnelle des détenteurs de baux de villégiature. Honnêtement, c'est peut être un excès de zèle ou manquer de bonne foi de ne pas reconnaître que ça ne change pas grand-chose... Sinon, pour la douzaine de chalets de la réserve, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un ingénieur forestier pour établir un plan d'exploitation de la zone forestière environnante des chalets pour la consommation personnelle, si on ne peut vraiment pas se fier au bon jugement des détenteurs de baux de villégiatures? Évidemment, tout ceci pour éviter de la manutention et du transport inutile pour une activité que nous n'avons pas le choix de faire, car il n'y a pas d'électricité pour le chauffage... De plus, le transport du bois n'est pas vraiment mieux pour la zone de biodiversité si vous voulez mon avis, et ne fait qu'accroître les chances d'écraser les tortues sur le chemin.

Ma position quant à l'autorisation du projet :

Je suis d'accord avec le projet.

Ceci dit, d'un point de vue égoïste, j'ai acquis mon chalet en juin dernier et j'ai quand même choisi mon chalet avec minutie et même payé un peu plus cher après plusieurs années de recherche, à cause de l'avantage que j'avais de pouvoir utiliser le lac et la montagne de manière récréative hors Zec, sans frais supplémentaires. Si le fait d'être englobé dans la réserve m'amenait des frais supplémentaire, disons que j'aurais l'impression de m'être fait un peu avoir..... par contre, l'absence d'exploitation forestière, minière ou autre, et le fait qu'il n'y aurait plus de nouveaux baux de villégiature devrait assurer une belle tranquillité et améliorer la qualité de l'environnement, et je serais content d'en faire partie et d'y participer.